



7576 - Le discours de la femme musulmane devant un auditoire comprenant des hommes étrangers.

question

Est-il permis qu'un frère prépare un discours et qu'une sœur le prononce ? Le thème est : les femmes en Islam. Mais la sœur prononcera le discours devant un auditoire composé d'hommes et de femmes. Je crois que cela n'est pas permis, mais les organisateurs affirment le contraire et exigent une preuve de l'interdiction. Existe-t-il des preuves à ce sujet ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Abdallah Ibn Djabrine (Puisse Allah le préserver). Voici sa réponse : « Nous pensons que cela n'est permis qu'en cas de nécessité et à condition que les hommes ne la voient pas et qu'il y ait une barrière entre elle et eux et qu'elle n'exagère pas l'adoucissement de sa voix. En effet, sa voix est awra (chose à dissimuler), raison pour laquelle il lui est interdit de prononcer le tasbih (Subhana Allah) à haute voix quand l'imam se trompe dans la prière et qu'en lieu et place, on lui demande d'applaudir afin que l'on ne reconnaisse pas sa voix.

Ici nous posons aux organisateurs du colloque la question que voici : quelle est la nécessité de demander à une femme de présenter une communication devant un auditoire comprenant des hommes ? Nous espérons que la réponse ne sera pas qu'on voudrait par ce biais prouver que l'Islam n'est pas injuste à l'égard de la femme ou montrer qu'on est ouvert et éclairé ! ou tenir compte d'autres raisons erronées et surprenantes qui ne justifieraient aucunement l'ouverture de la porte de la tentation que la Charia veut maintenir fermée.

Nous leur répétons notre conseil : conformez vos actions et vos activités aux critères religieux. Allah est celui qui guide dans le chemin droit. Allah le sait mieux.